



48ème Unité Impeesa
Région de Bruxelles-Cinquantenaire
153 Avenue Emile Max – 1030 Schaerbeek
<http://www.la48eme.net>



Chers parents,

L'année scoutie a maintenant pris son envol. Nous espérons que votre enfant pourra puiser dans ces heures joyeuses de nombreuses sources d'enrichissement. Le scoutisme essaie de contribuer au développement de toutes les facettes de sa personne, afin de l'aider à devenir autonome, libre, critique, conscient, solidaire et équilibré. De beaux idéaux, que nous sommes malheureusement forcés de combiner avec des préoccupations plus matérielles. Par souci de simplicité, nous vous demandons en ce début d'année une cotisation unique. Elle recouvre différentes choses :

1. L'inscription à la Fédération « Les Scouts ».
2. Une assurance *obligatoire*, contractée via la Fédération (les détails de cette police d'assurance sont disponibles sur notre site internet).
3. Les frais de la section dans laquelle évolue votre enfant : achat de matériel pédagogique, frais de timbres et de photocopies, dépenses pendant les réunions (transports en commun, gaufres, glaces, musée,...).
4. Une partie de la cotisation revient également à l'Unité, pour couvrir des frais plus généraux, aider les sections lors de l'achat de gros matériel, payer les consommations de mazout, gaz, d'eau et d'électricité.

Le montant de la cotisation est le suivant :

- Cotisation de base : **98,00 Euros**
- Cotisation familiale « couple » : **89,00 Euros** (par enfant)
Ce montant s'applique si vous avez deux enfants inscrits dans n'importe quelle unité Les Scouts.
- Cotisation familiale : **80,00 Euros** (par enfant)
Ce montant s'applique si vous avez trois enfants (ou +) inscrits dans n'importe quelle unité Les Scouts.
- Assurance complémentaire facultative : **5,00 Euros** (par enfant)
Donne droit à une indemnisation en cas d'invalidité permanente (37.185 Euros si invalidité permanente à 100%).

La cotisation, accompagnée le cas échéant de l'assurance complémentaire, est à **verser sur le compte de l'unité : BE60 0014 1159 9570** (Les Scouts – 48e Unité Impeesa) **avant le 31 octobre 2020**, avec la mention « Cotisation 2020-2021 + nom et prénom de votre (vos) enfant(s) » + « section(s) » + « AC » si vous payez l'assurance complémentaire. Si vous êtes en position de payer une cotisation familiale car certains de vos enfants sont inscrits dans une autre unité, veuillez nous en informer.

Vous comprendrez que nous préférons dépenser notre énergie à proposer des rendez-vous variés et attrayants à votre enfant qu'à courir après de l'argent. Nous vous remercions donc de respecter les délais, sans quoi nous ne pourrions malheureusement pas assurer l'accueil de votre enfant dans les conditions requises (assurance, inscription à la Fédération). **En aucun cas cette cotisation ne doit cependant constituer un obstacle à la participation de votre enfant à nos activités. En cas de difficultés d'ordre financier, contactez-nous rapidement** (avant la date fixée !) afin que nous puissions trouver une solution en toute discrétion. (Le montant de la cotisation prend en charge une partie de la caisse de solidarité). Vous savez également que l'unité dispose d'un site internet riche en informations. Nous y intégrons régulièrement des photos prises lors des camps ou des réunions afin de le rendre plus vivant et attractif. Les animateurs de l'unité s'engagent à n'en faire aucun autre usage. A tout moment, vous pouvez demander aux animateurs d'unité de retirer une ou des photos sur lesquelles figure votre enfant. De plus, une page FACEBOOK privée est en ligne.

En vous rappelant notre entier dévouement au service de ce qui vous est le plus cher, nous vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour les staffs de la 48ème Unité Impeesa et le Staff d'Unité: Booba - 0494 84 28 14 - scalioo@gmail.com & Nala.